



évolution du niveau et échelon sur fiche de paie

Par **Hubert Stephanie**, le **25/05/2017** à **10:44**

Bonjour, assistante bilingue polyvalente et totalement autonome (vente, achats, secrétariat etc..) dans une PME de 4 personnes mon niveau et mon échelon n'ont pas bougé depuis mon embauche, soit depuis 15 ans : niveau 3 échelon 3 (convention commerce de gros). J'ai un BTS et à présent 28 ans d'expérience. J'ai constaté que mon collègue, préparateur de commande et gestionnaire de stock, est à un niveau 6 échelon 3 avec 10 ans d'ancienneté. Est-ce normal ?

Par **P.M.**, le **25/05/2017** à **19:10**

Bonjour,

A mon avis, vous devriez être au moins au niveau IV ou V suivant l'[Accord du 5 mai 1992 relatif à la classification et au salaire conventionnel en annexe B de la Convention collective nationale de commerces de gros...](#)

D'autre part, il est prévu une [Garantie d'ancienneté \(secteur non alimentaire\) et garantie annuelle de rémunération \(secteur alimentaire\)...](#)